



## Conseil économique et social

Distr. générale  
15 juin 2007  
Français  
Original : anglais

---

### Session de fond de 2007

Genève, 2-27 juillet 2007

Point 14 a) de l'ordre du jour provisoire

**Questions sociales et questions relatives**

**aux droits de l'homme : promotion de la femme**

## **Rapport du Conseil exécutif de l'Institut international de recherche et de formation des Nations Unies pour la promotion de la femme sur les travaux de sa quatrième session**

### *Résumé*

Le Conseil exécutif de l'Institut international de recherche et de formation des Nations Unies pour la promotion de la femme (INSTRAW) a tenu sa quatrième session les 2 et 30 mai 2007. Le Conseil s'est penché sur les questions suivantes : a) exécution du programme de travail pour la période allant de novembre 2006 à avril 2007; b) cadre stratégique proposé pour la période 2008-2011; c) projet de plan de travail et de budget opérationnel pour 2008; d) situation financière de l'Institut; e) composition optimale des effectifs de l'Institut; f) stratégie de création de réseaux proposée pour l'Institut.

Par ailleurs, le Conseil a estimé qu'il importait d'évaluer les progrès réalisés depuis la revitalisation de l'Institut en 2004, ainsi que les difficultés rencontrées. Il était saisi, à cet effet, d'une étude approfondie et de projections établies par le secrétariat de l'Institut, qui a servi de fondement aux recommandations générales qu'il a formulées.

À cette même session, le Conseil :

- A décidé d'examiner à sa cinquième session le projet de budget opérationnel pour 2008, qui devrait faire apparaître une diminution de 5 % des ressources demandées et être subordonné à la mobilisation d'un montant suffisant. Le Conseil a prié la Directrice de l'Institut de s'employer énergiquement à collecter des fonds destinés à financer le budget opérationnel et le programme

---

\* E/2007/100.



de travail proposés pour 2008 et notamment, dans l'immédiat, d'examiner, avec le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité, les prévisions relatives aux dépenses d'appui. Il a décidé de se saisir à nouveau de la question à sa cinquième session;

- A prié la Directrice de formuler de toute urgence une stratégie de mobilisation des ressources avec l'aide du Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux (FNUPI) et de lui en rendre compte;
- A chargé son président de prier le Secrétaire général d'accorder son concours à l'action menée pour collecter des fonds destinés à financer les activités de l'Institut;
- A décidé que, avec son aide, le Président prendrait activement la direction des efforts de mobilisation de ressources en faveur de l'Institut.

### **Recommandations**

Le Conseil a recommandé :

a) Qu'il soit réaffirmé que l'Institut a spécifiquement pour mission de mener des travaux de recherche et de dispenser une formation concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes;

b) Que les activités de recherche et de formation de l'Institut en rapport avec les trois piliers sur lesquels se fonde l'action des organismes des Nations Unies (développement, paix et sécurité, et droits de l'homme) soient intensifiées, de sorte à contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des autres tâches prescrites par les Nations Unies, telles que celles visant l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, ou encore la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, ainsi que toutes les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et la résolution 1325 (2000);

c) Que l'Institut continue de s'attacher à obtenir des résultats dans les trois domaines stratégiques interdépendants que sont la recherche orientée vers l'action, le renforcement des capacités et la gestion des connaissances, afin que ses travaux aient des incidences pratiques sur les politiques et les programmes et apportent une réponse aux questions qui se posent de longue date ou qui se dessinent;

d) Que l'Institut redouble d'efforts pour mieux faire connaître ses travaux et rehausser sa crédibilité afin que les bailleurs de fonds actuels et potentiels s'intéressent davantage au budget de base et s'engagent en faveur d'un financement pluriannuel;

e) Que l'Institut établisse des partenariats stratégiques avec les organismes des Nations Unies, les dispositifs nationaux, la société civile et les milieux universitaires pour pouvoir faire connaître son action partout dans le monde et exécuter son cadre stratégique pour la période 2008-2011;

f) Que la Directrice de l'Institut élabore une stratégie de mobilisation des ressources sur les moyen et long termes, en collaboration avec les États Membres et les organismes des Nations Unies compétents qui sont parties prenantes à son action, notamment le FNUPI et la Fondation pour les Nations Unies, ainsi qu'avec des experts recommandés;

g) Que l'Institut intensifie les activités de formation en tenant compte des enseignements tirés de l'expérience et réutilise les pratiques optimales;

h) Que l'Institut œuvre à l'égalité des sexes ainsi qu'à la pleine participation des femmes, sur un pied d'égalité, au maintien de la paix, aux processus de paix, à la reconstruction après les conflits et à la réforme des institutions chargées de la sécurité, et, pour ce faire, dispense une formation et développe des outils spécifiques, l'objet étant de mieux diffuser l'information, de sensibiliser davantage à ces questions, et de renforcer les capacités en matière de contrôle de l'exécution et d'évaluation;

i) Que l'Institut continue d'agir en étroite collaboration avec le Conseil de sécurité, la Commission de consolidation de la paix, d'autres organes et organismes des Nations Unies, notamment l'Équipe spéciale interorganisations sur les femmes, la paix et la sécurité, et d'autres parties prenantes aux questions relatives à l'égalité des sexes dans le contexte de la réforme du système de sécurité, en vue de l'application sans restriction des dispositions de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité relative aux femmes, à la paix et à la sécurité, et, à cet effet, mène des travaux de recherche et des activités de formation en vue de la promotion de la femme et intensifie tout particulièrement la composante antisexiste en matière de protection des femmes et des filles lors de conflits armés ou à l'issue de ces derniers, ainsi que dans le domaine du maintien de la paix;

j) Que l'Institut favorise la mise en place de dispositifs institutionnels au plan national, tels que des équipes intersectorielles, pour exploiter, dans le cadre des plans d'action nationaux sur les femmes, la paix et la sécurité, les outils et les manuels qu'il a élaborés;

k) Que l'Institut favorise les activités destinées à renforcer les capacités des migrantes dans le cadre du codéveloppement, notamment pour ce qui est de l'emploi des envois de fonds et de l'application des recommandations issues de ses propres travaux de recherche et de ceux de ses partenaires;

l) Que l'Institut continue à mettre au point des matériels et instruments destinés à favoriser la participation des femmes à la vie politique;

m) Que l'Institut lance de nouvelles activités touchant l'atténuation de la pauvreté, le renforcement des capacités des microentreprises, les technologies de l'information et des communications, la santé, l'éducation, le maintien de la paix, l'environnement et d'autres questions d'intérêt pour les États Membres;

n) Que l'Institut poursuive la mise en œuvre de modalités de travail novatrices afin de tirer parti de la mission qui lui a exclusivement été confiée au sein du système des Nations Unies, à savoir la recherche et la formation aux fins de la promotion de la femme.

### **Décisions**

Soucieux de donner plus de poids au plan de travail et à l'action que mène l'Institut en vue de créer des réseaux, le Conseil a approuvé deux décisions. La première vise à étoffer le Cadre stratégique de l'Institut pour la période 2008-2011; la seconde porte sur la stratégie de création de réseaux, visant à intensifier les partenariats entre l'Institut et les organes nationaux de coordination.

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Organisation de la session. ....	1–2	5
II. Recommandations appelant une décision du Conseil économique et social. ....	3	5
III. Décisions. ....	4	7
A. Décision I : Cadre stratégique pour la période 2008-2011. ....		7
B. Décision II : Stratégie en vue de la création de réseaux. ....		9
IV. Délibérations du Conseil exécutif. ....	5–18	10
A. Exécution du programme de travail pour la période allant de novembre 2006 à avril 2007. ....	6–8	10
B. Cadre stratégique pour la période 2008-2011. ....	9	11
C. Travaux futurs de l’Institut. ....	10–15	11
D. Stratégie en vue de la création de réseaux. ....	16–18	13
 Annexes		
I. Étude approfondie des activités de l’Institut et perspectives pour l’avenir. ....		14
II. Liste des participants. ....		30

## I. Organisation de la session

1. Ont participé à la quatrième session du Conseil exécutif de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW) les membres suivants : Bélarus, Égypte, Espagne, Grenade, Honduras, Israël, Philippines, République arabe syrienne, Slovaquie et Zimbabwe. On trouvera à l'annexe II du présent document la liste des participants.

### Élection du Bureau

2. Conformément l'article 13 du chapitre IV de son règlement intérieur, le Conseil a élu pour un mandat de deux ans, par acclamation, les membres du Bureau comme suit :

Président :	M. Ivan Romero Martínez (Honduras)
Vice-Présidente :	M <sup>me</sup> Mouna Ghanem (République arabe syrienne)
Vice-Présidente et rapporteuse :	M <sup>me</sup> Yvette L. Banzon-Abalos (Philippines)

## II. Recommandations appelant une décision du Conseil économique et social

3. Le Conseil exécutif, après avoir examiné l'étude approfondie sur l'avenir de l'Institut et les projections établies par le secrétariat de ce dernier, a recommandé au Conseil économique et social :

a) Qu'il soit réaffirmé que l'Institut a spécifiquement pour mission de mener des travaux de recherche et de dispenser une formation concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, en sa qualité d'organe central de recherche et de formation sur les questions concernant les femmes au sein du système des Nations Unies;

b) Que les activités de recherche et de formation de l'Institut en rapport avec les trois piliers sur lesquels se fonde l'action des organismes des Nations Unies (développement, paix et sécurité, et droits de l'homme) soient intensifiées, de sorte à contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des autres tâches prescrites par les Nations Unies, telles que celles visant l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes<sup>1</sup>, ou encore la Déclaration<sup>2</sup> et le Programme d'action de Beijing<sup>3</sup>, ainsi que toutes les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité;

c) Que l'Institut continue de s'attacher à obtenir des résultats dans les trois domaines stratégiques interdépendants que sont la recherche orientée vers l'action, le renforcement des capacités et la gestion des connaissances, afin que ses travaux

<sup>1</sup> Résolution 34/180 de l'Assemblée générale.

<sup>2</sup> *Rapport de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing, 4-15 septembre 1995* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.IV.13), chap. I, résolution 1, annexe I.

<sup>3</sup> *Ibid.*, annexe II.

aient des incidences pratiques sur les politiques et les programmes et apportent une réponse aux questions qui se posent de longue date ou qui se dessinent;

d) Que l'Institut redouble d'efforts pour mieux faire connaître ses travaux et rehausser sa crédibilité afin que les bailleurs de fonds actuels et potentiels s'intéressent davantage au budget de base et s'engagent en faveur d'un financement pluriannuel;

e) Que l'Institut établisse des partenariats stratégiques avec les organismes des Nations Unies, les dispositifs nationaux, la société civile et les milieux universitaires pour pouvoir faire connaître son action partout dans le monde et exécuter son cadre stratégique pour la période 2008-2011;

f) Que la Directrice de l'Institut élabore une stratégie de mobilisation des ressources sur les moyen et long termes, en collaboration avec les États Membres et les organismes des Nations Unies compétents qui sont parties prenantes à son action, notamment le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux (FNUPI) et la Fondation pour les Nations Unies, ainsi qu'avec des experts recommandés;

g) Que la Directrice de l'Institut intensifie les activités de formation en tenant compte des enseignements tirés de l'expérience et réutilise les pratiques optimales;

h) Que l'Institut œuvre à l'égalité des sexes ainsi qu'à la pleine participation des femmes, sur un pied d'égalité, au maintien de la paix, aux processus de paix, à la reconstruction après les conflits et à la réforme des institutions chargées de la sécurité, et, pour ce faire, dispense une formation et développe des outils spécifiques, l'objet étant de mieux diffuser l'information, de sensibiliser davantage à ces questions, et de renforcer les capacités en matière de contrôle de l'exécution et d'évaluation;

i) Que l'Institut continue d'agir en étroite collaboration avec le Conseil de sécurité, la Commission de consolidation de la paix, d'autres organes et organismes des Nations Unies, notamment l'Équipe spéciale interorganisations sur les femmes, la paix et la sécurité, et d'autres parties prenantes aux questions relatives à l'égalité des sexes dans le contexte de la réforme du système de sécurité, en vue de l'application sans restriction des dispositions de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité relative aux femmes, à la paix et à la sécurité, et, à cet effet, mène des travaux de recherche et des activités de formation en vue de la promotion de la femme et intensifie tout particulièrement la composante antisexiste en matière de protection des femmes et des filles lors de conflits armés ou à l'issue de ces derniers, ainsi que dans le domaine du maintien de la paix;

j) Que l'Institut favorise la mise en place de dispositifs institutionnels au plan national, tels que des équipes intersectorielles, pour exploiter, dans le cadre des plans d'action nationaux sur les femmes, la paix et la sécurité, les outils et les manuels qu'il a élaborés;

k) Que l'Institut favorise les activités destinées à renforcer les capacités des migrantes dans le cadre du codéveloppement, notamment pour ce qui est de l'emploi des envois de fonds et de l'application des recommandations issues de ses propres travaux de recherche et de ceux de ses partenaires;

l) Que l'Institut continue à mettre au point des matériels et instruments destinés à favoriser la participation des femmes à la vie politique;

m) Que l'Institut lance de nouvelles activités touchant l'atténuation de la pauvreté, le renforcement des capacités des microentreprises, les technologies de l'information et des communications, la santé, l'éducation, le maintien de la paix, l'environnement et d'autres questions d'intérêt pour les États Membres;

n) Que l'Institut poursuive la mise en œuvre de modalités de travail novatrices afin de tirer parti de la mission qui lui a exclusivement été confiée au sein du système des Nations Unies, à savoir la recherche et la formation aux fins de la promotion de la femme.

### III. Décisions

4. À sa quatrième session, le 2 mai 2007, le Conseil a adopté les décisions dont le texte suit :

#### A. Décision I

##### **Cadre stratégique pour la période 2008-2011**

Le Conseil exécutif,

Rappelant toutes les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale concernant l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme et particulièrement la résolution 60/229 en date du 23 décembre 2005,

Réaffirmant que l'Institut a pour mission de promouvoir la recherche et la formation concernant la situation de la femme et le développement,

Ayant à l'esprit les travaux que l'Institut a menés pour donner effet à la Déclaration<sup>2</sup> et au Programme d'action de Beijing<sup>3</sup> ainsi qu'aux textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale<sup>4</sup>,

Ayant également à l'esprit les nombreuses résolutions de l'Assemblée et du Conseil économique et social sur les femmes et l'égalité des sexes, résolutions qui réitérent l'importance des organes des Nations Unies ayant pour mission de réaliser les objectifs d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, demandent qu'une plus grande attention soit accordée à des questions telles que la participation des femmes à la vie politique, la violence à l'encontre des femmes et des filles, les migrations et la traite des femmes et des filles, la participation des femmes à la prévention et au règlement des conflits ainsi qu'à la consolidation de la paix, et la santé procréative et l'hygiène sexuelle des femmes, et enfin soulignent l'importance qu'il y a à recueillir davantage d'informations sur la prise en compte systématique des problèmes liés à l'inégalité entre les sexes,

Rappelant qu'il est demandé, dans le Programme d'action de Beijing, que l'Institut détermine les types et les méthodes de recherche à privilégier, renforce les potentiels nationaux d'étude et de recherche sur les questions concernant les

<sup>4</sup> Résolution S-23/3 de l'Assemblée générale, annexe.

femmes et les fillettes, et également détermine les types d'enseignement et de formation qu'il est en mesure d'appuyer et de développer avec succès,

Rappelant également qu'il est demandé, dans le Programme d'action de Beijing, que les rapports, données et publications de l'Institut sur les progrès réalisés aux niveaux national et international soient transmis à la Commission de la condition de la femme de façon régulière et coordonnée,

Considérant qu'il fait régulièrement rapport au Conseil économique et social et, s'il y a lieu, à l'Assemblée générale,

Réitérant qu'il importe d'adopter et de mettre en œuvre un cadre stratégique qui détermine l'orientation de l'action de l'Institut et, d'une manière générale, ses activités, dans le cadre de la mission qui lui a été confiée en application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing ainsi que des résolutions du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale,

Prenant note avec satisfaction du rapport de l'Institut sur son cadre stratégique pour la période 2008-2011<sup>5</sup>,

1. Décide :

a) De prier la Directrice de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme de lui présenter pour examen, d'ici le 5 juin 2007, une étude approfondie sur les progrès réalisés par l'Institut et les difficultés rencontrées dans l'accomplissement de sa mission, afin de dégager de nouvelles stratégies susceptibles de rehausser le rôle de l'Institut et sa contribution à l'égalité des sexes et la promotion de la femme, l'objet étant de présenter au Conseil économique et social des recommandations appropriées que ce dernier examinera à sa session de fond de 2007;

b) De favoriser le renforcement des capacités, l'intensification de la formation et la consolidation de la recherche concernant tous les domaines en rapport avec le cadre stratégique pour la période 2008-2011;

c) De prier la Directrice de l'Institut d'exécuter des projets portant sur l'atténuation de la pauvreté, le renforcement des capacités des microentreprises, les technologies de l'information et des communications, la santé, l'éducation, et d'autres questions d'intérêt en partenariat avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies;

d) De prier l'Institut d'approfondir ses travaux sur les femmes et la réforme des institutions chargées de la sécurité, sur la suite donnée à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité, et sur la protection des femmes et des filles lors de conflits armés ou à l'issue de ces derniers, ainsi que dans le domaine du maintien de la paix;

e) D'inviter tous les organes compétents des Nations Unies à intensifier leur coopération avec l'Institut et à le charger de réaliser des travaux de recherche et de formation à orientation pratique dans le cadre de la mission qui leur est confiée;

f) De prier l'Institut d'inclure parmi les questions qu'il faut approfondir : i) les droits civils, économiques et sociaux des femmes, ii) les groupes de femmes marginalisées; iii) la traite des femmes et des fillettes;

---

<sup>5</sup> INSTRAW/EB/2007/R.3/Rev.2.

g) De prier l'Institut d'intensifier sa coopération avec la Commission de la condition de la femme ainsi qu'avec d'autres commissions techniques du Conseil économique et social et en particulier d'appeler leur attention sur la composante femme des questions qui se font jour;

h) De prier l'Institut de contribuer à promouvoir l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et d'œuvrer au renforcement des capacités en la matière, en coopération avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et les autres organes compétents des Nations Unies;

i) De prier ses propres membres de promouvoir le cadre stratégique pour la période 2008-2011, en particulier dans la région géographique qui est la leur;

2. Décide également de présenter au Conseil économique et social un rapport approfondi sur les travaux de sa quatrième session.

## **B. Décision II**

### **Stratégie en vue de la création de réseaux**

Le Conseil exécutif,

Rappelant la résolution 60/229 de l'Assemblée générale, en date du 23 décembre 2005, dans laquelle l'Assemblée soulignait la nécessité de faire mieux connaître l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme et de coordonner efficacement ses activités avec celles d'autres organes et organismes des Nations Unies,

Appréciant l'action en faveur de la promotion de l'autonomisation des femmes menée par les fonds, programmes, et institutions spécialisées des Nations Unies, lesquels contribuent ainsi à la réalisation des objectifs du Programme d'action de Beijing<sup>3</sup> dans le cadre de leur mandat respectif,

Profondément convaincu qu'il est impératif de consolider les moyens dont dispose l'Institut afin qu'il puisse mieux coordonner ses activités avec celles de tous les dispositifs qui œuvrent en faveur de la promotion de la femme et l'égalité des sexes à tous les niveaux, tels que les ministères de la condition de la femme, les commissions parlementaires compétentes, et les groupes, associations et réseaux de femmes, et collaborer davantage avec eux,

Ayant à l'esprit les recommandations que son sous-comité a formulées concernant la stratégie de mobilisation des ressources<sup>6</sup>,

1. Prie la Directrice de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme :

a) D'élaborer l'avant-projet d'un plan d'action en vue d'associer activement les institutions et dispositifs nationaux à la stratégie de création de réseaux proposée<sup>7</sup>, en gardant à l'esprit les domaines d'activités stratégiques de l'Institut;

<sup>6</sup> Voir INSTRAW/EB/2006/R.2.

<sup>7</sup> INSTRAW/EB/2006/R.7.

b) De prendre toutes les mesures voulues pour resserrer les liens de coopération et de coordination avec les autres organes et organismes des Nations Unies, en particulier ceux ayant leur siège à New York et à Genève;

c) D'étudier, avec tous les organismes compétents de la société civile, y compris les organisations non gouvernementales et le secteur privé, la possibilité de conclure des arrangements qui permettraient à l'Institut de tirer parti de leur présence à New York afin d'échanger quotidiennement des informations sur les activités dont s'occupe l'ONU;

2. Décide de poursuivre l'examen de la question à la reprise de sa quatrième session.

#### **IV. Délibérations du Conseil exécutif**

5. Le Président du Conseil, M. Ivan Romero-Martínez, Ambassadeur et Représentant permanent du Honduras auprès de l'Organisation des Nations Unies, a, au nom du Conseil, vivement remercié M. Juan Antonio Yáñez-Barnuevo, Ambassadeur et Représentant permanent de l'Espagne auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour avoir présidé aux travaux du Conseil dès sa première session, tenue le 27 juillet 2004, et consolidé la première phase du renforcement de l'Institut à un moment particulièrement critique. Il a souligné que, grâce aux qualités de direction dont M. Yáñez-Barnuevo a fait preuve, cet organisme important au regard de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes qu'est l'Institut est de nouveau à même d'accomplir les tâches qui lui sont assignées. Le Président a remercié, au nom de l'Institut et du Conseil, la Mission permanente de l'Espagne pour son concours à la stabilisation de l'Institut et l'a priée de lui prêter encore son aide au moyen de consultations tout au long de son mandat. Il a demandé à ce que sa déclaration soit consignée dans le rapport du Conseil sur les travaux de sa quatrième session. Le Conseil a unanimement souscrit à cette proposition et s'est associé aux remerciements présentés par son président.

##### **A. Exécution du programme de travail pour la période allant de novembre 2006 à avril 2007**

6. À l'issue de la présentation faite par la Directrice, le Conseil a pris note avec satisfaction du rapport de cette dernière (INSTRAW/EB/2007/R.2) et s'est félicité des résultats obtenus. Il a constaté avec satisfaction que l'Institut avait lancé des activités dans d'autres régions et a estimé qu'il fallait redoubler d'efforts pour que des activités soient menées dans le monde entier.

7. Il a été dit que l'Institut devrait faire une plus grande place aux activités de renforcement des capacités, particulièrement en Afrique. Des thèmes supplémentaires ont été proposés, tels que la formation à la prise en compte des sexes par les personnels chargés du maintien de la paix et de la reconstruction à l'issue de conflits et le renforcement de leurs capacités. Il a également été proposé que l'Institut s'emploie à nouer des contacts plus étroits avec les milieux universitaires pour tout ce qui touche le renforcement des capacités afin de contribuer à la formation des futurs décideurs et praticiens du développement.

8. Le Conseil a prié la Directrice de réaliser une étude approfondie des progrès accomplis et des difficultés rencontrées par l'Institut dans l'accomplissement de la mission qui lui a été confiée, l'objet étant de définir de nouvelles stratégies pour consolider son action et son rôle en faveur de l'égalité des sexes et de la promotion de la femme. Il a jugé bon que le rapport qu'il devait présenter au Conseil économique et social, à sa session de fond de 2007, rende compte de cette étude. Il a donc prié la Directrice de la lui présenter au plus tard le 5 juin 2007.

## B. Cadre stratégique pour la période 2008-2011

9. Les débats ont donné lieu à un fructueux échange de vues sur le Cadre stratégique pour la période 2008-2011 (INSTRAW/EB/2007/R.3). Diverses questions y ont été ajoutées, qui portaient sur le développement, la paix et la sécurité, et sur les droits de l'homme, l'idée étant d'élargir le champ des activités et de prendre en compte les problèmes nouveaux. Le Conseil a par ailleurs mis en relief le rôle que l'Institut pourrait jouer s'agissant d'appeler l'attention sur le volet sexospécifique de ces problèmes.

## C. Travaux futurs de l'Institut

### 1. Projet de plan de travail et de budget opérationnel pour 2008

10. Le Conseil exécutif a pris note du rapport de la Directrice sur la situation financière de l'Institut (INSTRAW/EB/2007/R.5), dont les chiffres ont été approuvés par le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité, et il a examiné le projet de plan de travail et de budget opérationnel pour 2008 (INSTRAW/EB/2007/R.4). Il a décidé de poursuivre l'examen de la situation financière de l'Institut et prié la Directrice de collaborer avec le Bureau en vue de cerner les possibilités d'aménager le budget, y compris pour ce qui est de l'analyse des méthodes de recouvrement des dépenses.

11. Le Conseil a examiné le projet de plan de travail et de budget opérationnel pour 2008 les 2 et 30 mai 2007. Le 30 mai, tant la Directrice que le représentant du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité lui ont communiqué des informations actualisées sur la situation financière de l'Institut. Il lui a de plus été rendu compte des rapports y relatifs du Secrétaire général (A/61/897) et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/61/924).

12. Le tableau suivant, figurant dans le rapport du Secrétaire général, illustre la situation financière de l'Institut à la date de sa publication.

### **Contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale de l'INSTRAW au titre de ses activités de base et de ses projets spéciaux**

(En dollars des États-Unis)

<i>Année</i>	<i>Activités de base</i>	<i>Projets (fonds affectés)</i>
1987	697 685	509 774
1988	1 592 040	91 500

<i>Année</i>	<i>Activités de base</i>	<i>Projets (fonds affectés)</i>
1989	1 105 151	330 800
1990	48 492	941 773
1991	1 845 489	265 073
1992	1 920 185	–
1993	1 570 201	–
1994	1 501 886	226 839
1995	1 323 093	–
1996	1 118 265	–
1997	718 009	–
1998	804 143	–
1999	540 188	15 000
2000	523 980	–
2001	347 396	50 000
2002	107 689	–
2003	377 657	6 154
2004	87 638	44 472
2005	929 361	648 818
2006	378 836 <sup>a</sup>	961 912
2007	6 160 <sup>a</sup>	1 077 260 <sup>b</sup>

Source : A/61/897, tableau 2.

<sup>a</sup> Les contributions pour 2006-2007 au titre des activités de base représentent les contributions versées et comptabilisées jusqu'au 30 avril 2007. Les contributions annoncées mais non acquittées à cette date au Fonds d'affectation spéciale se chiffrent à 322 100 dollars (chiffre arrondi).

<sup>b</sup> Y compris les contributions volontaires annoncées mais pas encore comptabilisées dans le compte du Fonds d'affectation spéciale.

13. La situation financière de l'Institut étant critique, le Conseil a prié la Directrice d'appliquer une réduction de 5 % au projet de plan de travail et budget opérationnel pour 2008 (INSTRAW/EB/2007/R.4) et a décidé de se saisir de nouveau de cette question à sa cinquième session. Parallèlement, il a prié la Directrice d'élaborer une stratégie de mobilisation des ressources avec l'aide du FNUPI et de lui en rendre compte.

14. Le Conseil a décidé de prendre une part active aux efforts de mobilisation de ressources en faveur de l'Institut. Il est également convenu que le Président adresserait, au nom du Conseil, une lettre au Secrétaire général pour le prier d'accorder son concours à l'action menée pour collecter des fonds destinés à financer les activités de l'Institut.

## 2. Composition optimale des effectifs

15. Le Conseil, après s'être penché sur la question, a décidé d'examiner le rapport sur la composition optimale des effectifs (INSTRAW/EB/2007/R.6) à sa cinquième session.

## **D. Stratégie en vue de la création de réseaux**

16. Le Conseil ayant décidé d'étudier la stratégie en vue de la création de réseaux à la reprise de sa session, il a prié la Directrice : a) d'élaborer l'avant-projet d'un plan d'action en vue d'associer activement les institutions et dispositifs nationaux à la stratégie proposée, en gardant à l'esprit les domaines d'activités stratégiques de l'Institut; b) de prendre toutes les mesures voulues pour resserrer les liens de coopération et de coordination avec les autres organes et organismes des Nations Unies, en particulier ceux ayant leur siège à New York et à Genève; c) d'étudier, avec tous les organismes compétents de la société civile, y compris les organisations non gouvernementales et le secteur privé, la possibilité de conclure des arrangements qui permettraient à l'Institut de tirer parti de leur présence à New York afin d'échanger quotidiennement des informations sur les activités dont s'occupe l'ONU.

17. Le Conseil a également décidé d'inclure l'étude approfondie dans son rapport au Conseil économique et social.

18. La date de la prochaine session du Conseil sera décidée à l'issue de consultations en interne.

## Annexe I

### Étude approfondie des activités de l'Institut et perspectives pour l'avenir

1. Les travaux de l'Institut, qui reposent sur les trois piliers des Nations Unies – à savoir, le développement, la paix et la sécurité, et les droits de l'homme – ont pour objet de contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des autres tâches prescrites par les Nations Unies, telles que celles visant l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes<sup>a</sup> et le Programme d'action de Beijing<sup>b</sup>, tout en tenant compte de la mondialisation et des nouveaux enjeux pour les femmes et les filles, particulièrement dans les pays en développement.

2. En sa qualité exclusive d'organisme des Nations Unies chargé de mener des travaux de recherche et de dispenser une formation sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, l'Institut est un élément fondamental du dispositif que les Nations Unies ont mis en place concernant la promotion de la femme. C'est pourquoi il a établi des partenariats avec les autres organismes des Nations Unies s'occupant de ces questions ainsi qu'avec ceux chargés de la recherche et de la formation. L'action du système des Nations Unies en faveur de l'égalité des sexes doit reposer sur une appréhension claire et précise des questions en jeu et des protagonistes. La contribution de l'Institut aux réformes en cours et à l'action menée pour assurer une plus grande cohérence du système réside dans son avantage comparé, à savoir sa capacité de coordonner tout ce qui touche la recherche et la formation en faveur de la promotion de la femme. Cette spécificité fait qu'il est en mesure d'orienter les travaux des organismes des Nations Unies concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, l'objet étant de changer de façon sensible la vie des femmes, particulièrement dans les pays où les disparités entre les sexes sont les plus fortes.

3. Le cadre stratégique de l'Institut pour la période 2004-2007<sup>c</sup> mettait en relief l'importance qu'il y a à articuler la recherche, la formation et l'échange d'informations selon un cycle permettant de passer constamment de l'analyse à l'acquisition de connaissances et à l'action, afin que les conclusions des travaux de recherche soient incorporées à la diffusion de l'information et à l'élaboration des programmes de formation et de renforcement des capacités, tout comme à la formulation des politiques. Par ses programmes en matière de recherche appliquée, l'Institut s'emploie à faire en sorte que les politiques et programmes tiennent compte des problèmes que pose l'inégalité entre les sexes, en tirant parti des résultats concrets de ces recherches, des enseignements tirés de l'expérience et des pratiques optimales. Cette démarche offre une liberté de manœuvre pour faire face aussi bien aux problèmes qui existent de longue date qu'à ceux qui se dessinent.

4. Le cadre stratégique pour la période 2008-2011<sup>d</sup> consolide les priorités définies en 2004, notamment pour ce qui est des programmes de recherche et de formation de l'Institut dans des domaines spécifiques et de ses capacités en matière

<sup>a</sup> Résolution 34/180 de l'Assemblée générale.

<sup>b</sup> *Rapport de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing 4-15 septembre 1995* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.IV.13), chap. I, résolution 1, annexe 1.

<sup>c</sup> Voir [www.un-instraw.org/en/images/stories/INSTRAWDocuments/instrawstrategicframework.pdf](http://www.un-instraw.org/en/images/stories/INSTRAWDocuments/instrawstrategicframework.pdf)

<sup>d</sup> Voir INSTRAW/EB/2007/R.3/Rev.1.

de gestion des connaissances, l'objet étant de faire en sorte que les résultats de la recherche aient une incidence pratique sur la formulation et à la mise en œuvre des politiques et des programmes.

5. Le cadre stratégique pour la période 2008-2011 définit comme suit la mission et le projet d'avenir de l'Institut :

a) **Mission.** L'Institut est, parmi les organismes des Nations Unies, le chef de file pour ce qui est de la recherche, de la formation et de la gestion des connaissances en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, en partenariat avec les autorités nationales, le système des Nations Unies, la société civile et les milieux universitaires;

b) **Projet d'avenir.** L'Institut est à la tête des actions stratégiques et novatrices qui ont un effet sensible sur la vie des femmes.

6. L'Institut accorde la priorité à l'application de méthodes novatrices, à la transparence et à la responsabilisation, à la collaboration et la complémentarité avec les autres organismes des Nations Unies, et à l'inclusion de nombreux partenaires tels que les autorités nationales, les milieux universitaires, la société civile et le secteur privé, afin de retrouver une base financière solide lui permettant d'exécuter son programme de travail.

7. Le présent document se fonde sur l'exécution du cadre stratégique pour la période 2004-2007 et des plans de travail annuels pour 2005, 2006 et 2007, ainsi que sur le cadre stratégique pour la période 2008-2011.

## I. Réalisations

8. Les travaux de l'Institut s'articulent autour de trois domaines d'activités stratégiques interdépendants, à savoir la recherche ayant une orientation pratique, le renforcement des capacités et la gestion des connaissances :

a) **La recherche à orientation pratique** permet, sur le plan théorique, d'élaborer des schémas de compréhension et d'analyse, et, sur le plan pratique, de combler le manque d'information et d'obtenir de nouvelles données. L'Institut juge qu'il importe d'articuler la recherche, la formation et la diffusion de l'information selon un cycle permettant de passer constamment de l'analyse à l'acquisition de connaissances et à l'action, afin que les conclusions des travaux de recherche soient incorporées à la diffusion de l'information et à l'élaboration des programmes de formation et de renforcement des capacités, tout comme à la formulation des politiques;

b) **Le renforcement des capacités** intensifie la concertation et les partenariats avec les diverses parties prenantes et renforce les capacités des femmes afin de promouvoir leur sécurité, leur épanouissement et leur participation;

c) **La gestion des connaissances** favorise l'échange de connaissances et d'informations pertinentes afin d'améliorer la compréhension de la situation et d'aider à la prise de décisions et à la réalisation d'activités en faveur des femmes. Dans ce cadre, une place toute particulière est faite à la diffusion de l'information auprès de cibles diverses (décideurs, médias, grand public, etc.), portant sur différentes questions, selon des supports appropriés, y compris le site Web de l'Institut, et articulée selon les besoins des différentes parties prenantes.

9. Grâce à ses travaux dans ces trois domaines d'activités stratégiques, l'Institut élabore des lignes directrices, des outils et autres instruments expressément destinés à intégrer une perspective non sexiste dans les politiques et programmes qui associent condition de la femme et développement, sécurité et participation à toutes les sphères de la vie. Cette approche englobe la sensibilisation des responsables nationaux au moyen de contacts et de partenariats avec les organismes de coopération, le transfert de connaissances en leur faveur et la diffusion de recommandations à leur intention, le tout reposant sur la recherche, le renforcement des capacités et la gestion des connaissances. Pour ce qui est de l'exécution du cadre stratégique pour la période 2004-2007, l'Institut a axé ses travaux sur trois priorités thématiques : a) femmes, migrations, envois de fonds et développement; b) égalité des sexes, gouvernance et participation à la vie politique; c) femmes, paix et sécurité.

## **A. Femmes, migrations, envois de fonds et développement**

10. Il s'agit essentiellement, dans ce domaine stratégique que sont les liens entre femmes, migration, envois de fonds et développement, de mieux comprendre, en se basant sur l'analyse des questions liées à l'envoi de fonds, comment les sexospécificités (féminisation du phénomène migratoire, inégalité entre les sexes pour ce qui est de l'accès aux ressources, division du travail fondée sur le sexe, rôles sexosociaux, etc.) influent sur l'interdépendance entre la migration et le développement et la déterminent. À terme, l'objectif est d'intensifier, par la prise en compte de l'analyse des sexospécificités, l'efficacité et la viabilité des initiatives prises pour tirer parti de l'importance potentielle des envois de fonds au regard du développement, de faire en sorte que ces initiatives engendrent des modèles de développement où l'égalité des sexes est un objectif fondamental, et de contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

11. Grâce à des monographies portant sur la situation en Colombie, au Guatemala, aux Philippines et en République dominicaine, ainsi que sur cinq pays africains où l'on constate des flux migratoires vers l'Afrique du Sud (Botswana, Malawi, Mozambique, Swaziland et Zimbabwe), l'Institut engrange et systématise des connaissances qui permettront, sur le plan théorique, d'élaborer des schémas de compréhension et d'analyse, et, sur le plan pratique, de combler le manque d'information et d'obtenir de nouvelles données.

### **1. Études et travaux de recherche**

12. Outre divers communiqués de presse, interviews, fiches et lettres et autres matériels d'information, les travaux de recherche que l'Institut mène concernant les femmes, les migrations, les envois de fonds et le développement ont donné ou donneront lieu aux publications suivantes :

a) *Gender dimensions of remittance flows in Colombia* (à paraître en 2007). Cette nouvelle étude s'inscrit dans la collection de monographies sur les liens entre femmes, migration, envois de fonds et développement à partir d'un schéma d'analyse théorique qui envisage la féminisation du phénomène migratoire comme faisant partie de la nouvelle division du travail reproductif engendré par la mondialisation. On y trouve analysées les sexospécificités des flux migratoires de la Colombie vers l'Espagne, et notamment la nature de la migration des femmes, les

envois de fonds et l'emploi qui en est fait, et l'évolution des rôles sexesociaux qui en résulte, particulièrement dans la famille;

b) *Gender dimensions of remittance flows in the Philippines* (à paraître en 2007). Cette nouvelle étude s'inscrit dans la collection de monographies sur les liens entre femmes, migration, envois de fonds et développement à partir d'un schéma d'analyse théorique qui envisage la féminisation du phénomène migratoire comme faisant partie de la nouvelle division du travail reproductif engendré par la mondialisation. On y trouve analysées les sexospécificités des flux migratoires des Philippines vers l'Italie, et notamment la nature de la migration des femmes, les envois de fonds et l'emploi qui en est fait, et l'évolution des rôles sexesociaux qui en résulte, particulièrement dans la famille;

c) *Gender, remittances and development: the case of women migrants from Vicente Noble, Dominican Republic* (2006). Cette étude est la première d'une collection de monographies réalisées à partir d'un schéma d'analyse théorique qui envisage la féminisation du phénomène migratoire comme faisant partie de la nouvelle division du travail reproductif engendré par la mondialisation. Le cas des flux migratoires de la République dominicaine vers l'Espagne a été choisi pour cette première monographie car il est d'une pertinence inégalée au regard de l'analyse des liens entre femmes, migration et envois de fonds. En effet, ce flux migratoire est essentiellement féminin et d'origine rurale, les migrantes devenant le principal soutien économique de leur famille;

d) *The development potential of remittances from a gender perspective: qualitative research methodology* (2006). Cet ouvrage expose une méthode de recherche qualitative des effets que peuvent avoir sur le développement les envois de fonds, d'un point de vue sexospécifique. Cette méthode a été appliquée pour la première fois à une monographie sur la situation en République dominicaine, portant spécifiquement sur la migration de Dominicaines vers l'Espagne. Elle peut être adaptée à des situations diverses dans différentes régions où les flux migratoires ont des caractéristiques distinctes, ce qui permettra de dresser un tableau comparatif, à l'échelle mondiale, de l'aspect sexospécifique des envois de fonds. La méthode a été appliquée par la suite à l'étude de la situation dans des pays tels que l'Afrique du Sud, la Colombie, le Guatemala, le Lesotho, le Maroc et les Philippines;

e) *Crossing borders: remittances, gender and development* (2005). Cet ouvrage présente un schéma d'analyse initial qui permettra de mieux appréhender les liens entre femmes, migration et envois de fonds et servira de point de départ à de futurs travaux de recherche et propositions de projets. Il a été élaboré en vue de mieux répondre à des questions telles que les suivantes : de quelle manière la féminisation accrue des flux migratoires conditionne-t-elle les flux d'envois de fonds? Comment les envois de fonds contribuent-ils à l'égalité des sexes? Comment peut-on faire en sorte que les envois de fonds servent à assurer un mode de développement durable auquel les femmes puissent participer?

f) *Gender, migration, remittances and development in the Dominican Republic* (2006). Ce film vidéo documentaire, qui recueille des interviews de spécialistes de l'Institut ainsi que des habitants de Vicente Noble qui ont participé à l'étude du même nom, expose la situation et décrit les problèmes que la migration pose et les perspectives qu'elle offre en matière d'égalité des sexes du fait que les migrantes deviennent le principal soutien économique de leur famille.

13. Ces matériels d'information et de recherche sont disponibles sur le site Web de l'Institut : <http://www.un-instraw.org>.

## **2. Organismes partenaires et couverture géographique**

14. Outre les publications ci-dessus, une série de monographies sont menées en partenariat avec les organismes suivants, qui ont parfois également apporté un concours financier : Fonds international pour le développement agricole (FIDA), Organisation internationale pour les migrations (OIM) (bureaux de Colombie et du Guatemala), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP). L'Institut a également collaboré à cet effet avec des organismes nationaux tels que l'Office national dominicain de la statistique.

15. Pour ce qui est de la couverture géographique, l'un des principaux soucis de l'Institut est que ses projets portent sur le plus grand nombre possible de régions et de continents. À ce jour, les projets en cours d'exécution, concernent les pays suivants : Albanie, Botswana, Colombie, Guatemala, Lesotho, Malawi, Maroc, Mozambique, Philippines, République dominicaine, Sénégal, Swaziland et Zimbabwe.

## **3. Orientation des travaux futurs**

16. Comme indiqué dans le cadre stratégique pour la période 2008-2011, et compte tenu des instruments théoriques mis au point, des données empiriques obtenues à ce jour et de la concertation avec les partenaires de l'Institut, les travaux futurs devraient porter sur les domaines thématiques et régions suivants :

a) Exploitation des possibilités qu'offrent les envois de fonds aux fins d'un mode de développement non sexiste, en tirant parti des enseignements et des recommandations découlant des projets actuellement exécutés dans six pays en partenariat avec le PNUD. On compte que le projet pilote pourra être transposé dans d'autres pays d'Afrique, d'Amérique latine, d'Asie et d'Europe orientale. Les activités portent notamment sur le renforcement des capacités des migrantes qui procèdent à des envois de fonds et l'intensification de la concertation avec les parties prenantes qui s'occupent des questions de développement, afin de faciliter la mise en œuvre des recommandations découlant des travaux de recherche menés par l'Institut et ses partenaires;

b) Effets de la migration sur la famille, une attention particulière étant portée aux adolescents et aux enfants qui sont laissés dans le pays d'origine. Des consultations préalables ont eu lieu en vue de mener des projets y relatifs dans certains pays d'Afrique et d'Amérique latine;

c) Analyse des chaînes de garde d'enfants au plan mondial et leurs incidences, l'objet étant de mieux appréhender la réorganisation du travail reproductif à l'échelle mondiale du fait des flux migratoires féminins;

d) Consolidation des droits des migrantes afin d'améliorer leurs conditions de vie, au moyen d'activités de renforcement des capacités des migrantes et des principaux protagonistes dans le cadre du codéveloppement.

## B. Égalité des sexes, gouvernance et participation des femmes à la vie politique

17. Dans le cadre de ce domaine stratégique qu'est le lien entre égalité des sexes, gouvernance et participation des femmes à la vie politique, il s'agit : a) de promouvoir la participation des femmes à la vie politique aux niveaux national, régional et local; b) de faire en sorte que les autorités nationales et locales comprennent que la lutte contre le sexisme est fondamentale si l'on veut affermir la démocratie.

18. L'objectif principal est de générer des informations à jour et exactes sur la gouvernance démocratique et la participation à la vie politique à partir d'une perspective qui tienne compte de l'inégalité des sexes. Ces deux volets constituent les deux piliers de l'affermissement de la démocratie pour faire régner l'égalité des droits sans exclusion, d'une part, et améliorer la condition de la femme en vue d'arriver à l'égalité de fait, de l'autre. La participation à la vie politique à tous les niveaux est un droit fondamental que la plupart des femmes ne peuvent pleinement exercer. Partant de principe, et en se fondant sur une vue d'ensemble de la situation et sur les multiples facteurs d'inégalité qui ont été mis en évidence, l'Institut mène des travaux de recherche sur les causes générales et spécifiques de ce phénomène, l'objet étant de formuler des propositions susceptibles de faire évoluer la situation des femmes et d'éliminer la discrimination à leur encontre dans la sphère politique.

### 1. Études et travaux de recherche

19. Outre divers communiqués de presse, interviews, fiches et lettres et autres matériels d'information, les travaux de recherche que l'Institut mène concernant l'égalité des sexes, la gouvernance et la participation à la vie politique des femmes ont donné ou donneront lieu aux publications suivantes :

a) *Quota mechanisms for women's political participation: the Latin American experience*. Cette étude analyse la présence des femmes sur la scène politique dans 17 pays d'Amérique latine, et en particulier les mesures juridiques, telle l'instauration de quotas, destinées à intensifier leur participation à la vie politique. Elle porte essentiellement sur le nombre de femmes élues députées ou occupant un poste de responsabilité dans une administration publique ou dans un parti politique;

b) *Capacity-building needs assessment: women's political participation at the local level in Latin America* (à paraître en 2007). Cette étude présente les résultats d'une série d'interviews en profondeur de différentes parties prenantes latino-américaines visant à déterminer concrètement les besoins et les priorités en matière de renforcement des capacités des femmes à participer à la vie politique au niveau local. Portant essentiellement sur les perceptions, les connaissances, l'évaluation et les exigences des enquêtés, elle dresse la liste des priorités qui orienteront cette action;

c) *Diagnostic: women's political participation in the Andean region* (à paraître en 2007). Il s'agit là d'une vue d'ensemble et d'une analyse comparée de la participation des femmes à la vie politique dans les pays andins (Bolivie, Colombie, Équateur et Pérou), qui porte sur les données d'expérience, l'évolution de la situation, les dispositifs institutionnels, les politiques, les avancées obtenues et les problèmes restant à régler, et, enfin, les priorités pour l'avenir, le tout s'inscrivant

dans le cadre plus vaste des questions relatives à la gouvernance, à la démocratisation et à la décentralisation qui caractérisent ces pays. Une place particulière est faite à l'établissement de la liste des priorités en vue d'intensifier la participation des femmes à la vie politique, ainsi qu'à l'identification des protagonistes et des processus en jeu;

d) *Diagnostic: women's political participation in Central America* (à paraître en 2007). Il s'agit là d'une vue d'ensemble et d'une analyse comparée de la participation des femmes à la vie politique dans les pays d'Amérique centrale (Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua et Panama), qui porte sur l'historique de la question, l'évolution de la situation, les dispositifs institutionnels, les politiques, les avancées obtenues et les problèmes restant à régler, et, enfin, les priorités pour l'avenir, le tout s'inscrivant dans le cadre plus vaste des questions relatives à la gouvernance, à la démocratisation et à la décentralisation qui caractérisent ces pays. Une place particulière est faite à l'établissement de la liste des priorités en vue d'intensifier la participation des femmes à la vie politique, ainsi qu'à l'identification des protagonistes et des processus en jeu;

e) *Agenda from the local perspective* (à paraître en 2007). Ce manuel a pour objet de faciliter la prise en compte d'une perspective non sexiste au niveau des priorités relatives à la participation à la vie politique et au développement, une large place étant faite à l'étude des priorités et des besoins divers des femmes et à leur intégration à la formulation des politiques et des programmes;

f) *Guide for women's leadership at the local level* (2006). L'un des problèmes majeurs au regard de l'égalité des femmes dans les pays latino-américains sélectionnés pour ce projet est de garantir leur présence dans les institutions représentatives et au niveau décisionnel. Au Mexique, les femmes interrogées ont jugé que la politique municipale représentait tout à la fois une chance et un obstacle pour l'égalité des sexes. Intensifier l'accès des femmes aux responsabilités politiques sur le plan local est une mesure capitale, qui est de plus en plus associée à des mesures d'égalisation des chances qui affermissent la culture démocratique dans les pays de la région. Ce manuel a été rédigé par l'Institut mexicain des femmes en collaboration avec l'INSTRAW. Il renferme un manuel à l'intention des animateurs et un autre à l'intention des participants;

g) *Women's political participation at the local level in Latin America* (2006). Cette étude s'inscrit dans le cadre de la première phase du projet sur la consolidation de la gouvernance non sexiste et de la participation des femmes à la vie politique locale en Amérique latine. Elle renferme des informations, des analyses et des conclusions tirées de diverses sources, l'objet étant de donner une vue d'ensemble des connaissances, des informations et de la réflexion sur cette participation;

h) *New gender machinery at the local level in Latin America* (2006). Cette étude s'inscrit dans le cadre de la première phase du projet sur la consolidation de la gouvernance non sexiste et de la participation des femmes à la vie politique locale en Amérique latine. Elle renferme des informations, des analyses et des conclusions tirées de diverses sources, l'objet étant de donner une vue d'ensemble de l'état d'avancement des dispositifs en faveur des femmes mis en place au niveau local du fait de la décentralisation récemment décidée dans certains pays latino-américains;

i) *The participation of indigenous women in governance processes and local governments: Bolivia, Colombia, Ecuador, Guatemala and Peru* (2006). Cette étude découle d'une étude théorique menée dans le cadre du projet sur la consolidation de la gouvernance non sexiste et de la participation des femmes à la vie politique locale en Amérique latine. Elle porte sur la participation des femmes autochtones de divers pays à la gouvernance et à l'administration locale, l'objet étant de systématiser les enseignements tirés de l'expérience et de dégager les domaines d'intervention critiques. On y trouvera formulées des recommandations pratiques fondées sur les informations qui ont été passées en revue;

j) *Creation of dialogue for women's political participation at the local level* (à paraître en 2007). Ces deux films vidéo documentaires – consacrés l'un aux pays andins et l'autre à ceux d'Amérique centrale – recueillent des interviews de spécialistes de l'Institut ainsi que de divers participants à une série de colloques sur la participation des femmes à la vie politique locale, décrit les problèmes que posent l'instauration d'une concertation et la prise en compte de points de vues divers afin d'intensifier la participation des femmes à la vie politique locale dans les pays latino-américains, ainsi que les perspectives et les priorités en la matière;

k) *Women's political participation at the local level in Mexico* (2006). Ce film vidéo documentaire recueille des interviews de spécialistes de l'Institut ainsi que de participants à un projet visant au renforcement des capacités en vue d'intensifier la participation des Mexicaines à la vie politique locale, expose la situation et décrit les problèmes qui se posent ainsi que les perspectives et les priorités en la matière.

20. Ces matériels d'information et de recherche sont disponibles sur le site Web de l'Institut (<http://www.un-instraw.org>), de même qu'un manuel sur la prise en compte des inégalités entre les hommes et les femmes, et divers autres ouvrages et matériels d'information en trois langues.

## **2. Organismes partenaires et couverture géographique**

21. L'Institut a reçu, dans le cadre de ses travaux sur les liens entre égalité des sexes, gouvernance et participation des femmes à la vie politique, un soutien politique et financier de l'Agence espagnole de coopération internationale et du Gouvernement mexicain, ainsi qu'un appui en nature des gouvernements des pays andins (Bolivie, Colombie, Équateur et Pérou) et d'Amérique centrale (Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua et Panama) pour l'exécution d'un projet qui s'étend sur trois ans. Ce projet est réalisé en partenariat avec plusieurs organismes : le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), le PNUD, les dispositifs nationaux en faveur des femmes, des organes de décentralisation, des partis politiques, des organisations féminines, des organisations autochtones et des organisations non gouvernementales. L'Institut collabore également à cet effet avec diverses institutions universitaires telles que la faculté latino-américaine des sciences sociales (campus chilien et argentin).

## **3. Orientation des travaux futurs**

22. Du fait de l'exécution des projets, l'Institut poursuivra ses travaux comme suit :

a) Participation des Algériennes, des Marocaines et des Tunisiennes à la vie politique locale. Ce projet comporte trois volets : recherche, renforcement des capacités et concertation sur les politiques. Le financement en est à l'étude et des accords préalables ont été conclus;

b) Évaluation et renforcement des capacités des femmes à occuper des postes de responsabilité dans des partis politiques. Parmi les principaux obstacles à la participation des femmes en qualité de représentantes à l'échelle nationale ou locale figurent les statuts et procédures des partis politiques, ainsi que les comportements et les attitudes en leur sein. Il est capital de pouvoir analyser et modifier ces procédures afin que les femmes puissent présenter sur un pied d'égalité leur candidature à des élections. Pour renforcer les capacités en la matière, il est prévu d'élaborer des matériels et instruments destinés à favoriser la participation des femmes au sein des partis;

c) Participation des femmes d'Amérique latine et des Caraïbes à la vie politique locale (2009-2011). Ce projet fera suite au précédent. Il se fondera sur les résultats des projets en cours dans les pays andins et ceux d'Amérique centrale.

### **C. Femmes, paix et sécurité**

23. Il s'agit, dans ce domaine stratégique que constitue le lien entre femmes, paix et sécurité, de favoriser l'appréhension des problèmes d'insécurité, souvent liés au sexe, qui se posent de manière différente selon qu'on est une femme ou un homme, aussi bien en période de conflit qu'en temps de paix, et de promouvoir l'égalité des sexes tout comme la pleine participation des femmes, sur un pied d'égalité, au maintien de la paix, aux processus de paix, à la reconstruction après un conflit et à la réforme des institutions chargées d'assurer la sécurité. À terme, il faudra collaborer avec les très nombreux acteurs en ce domaine (responsables politiques, organes gouvernementaux, institutions chargées d'assurer la sécurité, société civile, etc.) afin qu'ils prennent davantage conscience des insécurités liées au sexe et qu'ils sachent y faire face efficacement et de manière appropriée. Pour cela, il faudra mener des activités de diffusion de l'information, de sensibilisation, de renforcement des capacités ainsi que de contrôle de l'exécution et d'évaluation. L'Institut axera ses travaux sur les aspects ci-après :

a) Œuvrer à la réforme des institutions chargées de la sécurité dans une perspective antisexiste. Il s'agit ici de renforcer les capacités des institutions qui sont au premier chef chargées de la sécurité (forces armées, police, etc.) afin qu'elles puissent effectivement prévenir les insécurités liées au sexe et y faire face de manière efficace, qu'elles accordent la priorité à la pleine participation des femmes sur un pied d'égalité, et qu'elles tiennent véritablement compte d'une perspective antisexiste dans le cadre de la réforme de ce secteur. À cet effet, seront développés des outils pratiques et des dispositifs de contrôle et d'évaluation;

b) Aider à éliminer la violence à l'encontre des femmes. Il s'agit ici de travailler en collaboration avec les institutions publiques chargées d'assurer la sécurité (police, personnels judiciaires, représentants de la loi, etc.) pour qu'elles soient mieux à même de faire face aux actes de violence perpétrés à l'encontre des femmes (violence familiale, conjugale, etc.), ainsi qu'avec d'autres protagonistes, particulièrement les jeunes, pour les inciter à réfléchir sur les comportements masculins dominants et le recours à la violence;

c) Œuvrer à l'application intégrale des dispositions de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité relative aux femmes, à la paix et à la sécurité. L'Institut a mis au point des outils destinés à aider les autorités et institutions nationales à donner suite aux dispositions de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, notamment par l'élaboration de plans d'action concernant les questions relatives aux femmes, à la paix et à la sécurité.

## 1. Études et travaux de recherche

24. Outre divers communiqués de presse, interviews, fiches, lettres et autres matériels d'information, les travaux de recherche que l'Institut mène concernant les femmes, la paix et la sécurité ont donné ou donneront lieu aux publications suivantes :

a) *Toolkit for integrating gender into security sector reforms* (à paraître en 2007). L'Institut a collaboré avec le Centre de Genève pour le contrôle démocratique des forces armées et le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme, qui relève de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, à l'établissement de ce référentiel sur la prise en compte de l'insécurité liée au sexe dans le cadre de la réforme des institutions de sécurité; ce dernier comportera 13 modules spécifiques concernant différents protagonistes de la sécurité et deux modules communs de formation, l'un à la problématique de l'insécurité liée au sexe, et l'autre au contrôle et à l'évaluation;

b) *Securing equality, engendering peace: a guide to policy and planning on women, peace and security* (2006). Ce manuel pratique est axé sur l'élaboration de plans d'action en vue de donner effet à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité relative aux femmes, à la paix et à la sécurité. Il s'agit de faciliter la mise au point de plans d'action viables et, pour ce faire, de mettre à la disposition des responsables des exemples de bonnes pratiques, des recommandations spécifiques et un processus type en six étapes. Ce manuel est conçu comme une source d'information pour les pouvoirs publics, les organismes des Nations Unies, les organisations régionales ainsi que les organisations non gouvernementales;

c) *Global directory of gender, peace and security research institutions* (2006). L'Institut a établi un répertoire consultable des instituts de recherche, journaux spécialisés, bases de données et bourses d'études en rapport avec les questions relatives aux femmes, à la paix et à la sécurité. Ce répertoire est une source d'informations actualisées pour les chercheurs, les praticiens et les étudiants destiné à faciliter la recherche, le travail en réseau, ainsi que l'échange de matériels et de réflexions. Il vise aussi à inciter les étudiants à poursuivre leurs études dans ce domaine.

25. Ces publications sont disponibles sur le site Web de l'Institut (<http://www.un-instraw.org>).

## 2. Organismes partenaires et couverture géographique

26. L'Institut a mis sur pied un réseau pour la réforme des institutions de sécurité dans une perspective antisexiste, qui regroupe 170 organismes et experts du monde entier, spécialistes de ces questions, et fait office de forum de discussion et de centre d'échange d'informations. Par ailleurs, en collaboration avec le Centre de Genève pour le contrôle démocratique des forces armées, l'Institut a établi un groupe de

travail sur la réforme des institutions de sécurité dans une perspective antisexiste; ce dernier réunit des groupes et experts de premier plan et fait office d'animateur, de conseiller et d'agent de liaison concernant l'action menée pour que l'insécurité liée au sexe soit prise en compte dans le cadre des initiatives, politiques et instruments de cette réforme.

27. Enfin, l'Institut a conclu un accord de collaboration avec le Centre de Genève pour le contrôle démocratique des forces armées et le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme pour l'établissement d'un référentiel en vue de la prise en compte de l'insécurité liée au sexe dans le cadre de la réforme des institutions de sécurité.

### 3. Orientation des travaux futurs

28. Fondés sur les travaux de recherche menés à ce jour ainsi que sur les instruments et les manuels mis au point, et tenant compte de la concertation avec les partenaires de l'Institut concernant les lacunes en matière d'information et de renforcement des capacités, les travaux futurs devraient porter sur les domaines thématiques et régions suivants :

a) Élaboration de plans d'action nationaux relatifs aux femmes, à la paix et à la sécurité. Ce projet a pour objet de donner une suite concrète, dans des cas spécifiques de conflit ou de situation après un conflit, à la publication intitulée *Securing equality, engendering peace: a guide to policy and planning on women, peace and security* (Assurer l'égalité, engendrer la paix : manuel de formulation de politiques et de planification en rapport avec les femmes, la paix et la sécurité). Le projet élaboré à titre préliminaire et pour lequel un financement est recherché concerne le Burundi, le Guatemala, Haïti, le Libéria, la Sierra Leone et le Timor oriental. En suivant les recommandations du manuel, on mettra en place une équipe intersectorielle nationale, laquelle élaborera un plan d'action national sur les femmes, la paix et la sécurité conforme aux dispositions de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité;

b) Renforcement des capacités aux fins de la réforme des institutions de sécurité dans une perspective antisexiste. En se fondant sur le référentiel qui doit être établi en collaboration avec le Centre de Genève pour le contrôle démocratique des forces armées et le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme, l'Institut coopérera avec les autorités nationales, les milieux universitaires internationaux et les organismes de la société civile à la promotion du renforcement des capacités et de l'échange d'informations en vue de la prise en compte d'une perspective antisexiste dans le cadre de la réforme des institutions de sécurité. La Norvège finance l'exécution de ce projet en Haïti, à titre initial et en collaboration avec la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH).

## D. Renforcement des capacités aux fins de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes

29. L'Institut fait une large place aux activités pratiques et viables de renforcement des capacités aux fins de l'égalité des sexes. En 2006, il a lancé le premier Wiki au monde de formation sur le thème de l'égalité des sexes, qui, grâce au très populaire logiciel Wikipedia, rassemble des modules, matériels et centres de formation et de renforcement des capacités dans ce domaine.

30. L'Institut a mis au point des matériels de formation et conduit des stages de renforcement des capacités en ce qui concerne les soins à domicile dispensés aux personnes séropositives ou malades du sida, la prise en compte des sexospécificités dans la planification et l'exécution des projets, les moyens de faire face à la violence perpétrée contre les femmes, la prise en compte des inégalités entre les sexes dans les médias, la participation des femmes à la vie politique locale, la violence et les comportements masculins dominants parmi les jeunes, et l'aménagement urbain dans une perspective antisexiste. Parmi les autres sources permettant de mener des activités de renforcement des capacités, on citera le manuel de recherche sur l'égalité des sexes et le manuel de prise en compte systématique d'une perspective antisexiste. Dans la limite de ses moyens financiers, l'Institut entend étendre la portée de son programme de renforcement des capacités à de nouvelles cibles et de nouveaux thèmes.

### **Œuvrer à la cohérence du système des Nations Unies**

31. Dans toutes ses activités, l'Institut accorde la priorité à la collaboration interinstitutions et à l'établissement de partenariats avec d'autres organismes des Nations Unies, ainsi qu'avec les milieux universitaires, la société civile, les autorités nationales et le secteur privé. Soucieux de contribuer à l'action menée par le Secrétaire général en vue d'assurer la cohérence du système des Nations Unies, il a établi des relations de travail concrètes avec un certain nombre d'organes et organismes en faisant partie, notamment ceux qui s'occupent des questions relatives aux femmes (la Division de la promotion de la femme, le Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité des sexes et la promotion de la femme et UNIFEM), de recherche et de formation (l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI), l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, l'École des cadres du système des Nations Unies et l'Université des Nations Unies), le PNUD (pour ce qui est des thèmes femmes, envois de fonds et développement ainsi que violence à l'encontre des femmes dans le cadre du maintien de la sécurité publique), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le FNUAP (pour ce qui est du thème femmes, envois de fonds et développement), le Groupe de la communication des Nations Unies et le Département de l'information (pour ce qui a trait à la diffusion de l'information dans une perspective antisexiste et de la collaboration avec les journalistes aux fins de la prise en compte de l'égalité des sexes dans les médias), ainsi qu'avec les organismes des Nations Unies représentés en République dominicaine (pour ce qui est de la prise en compte de l'égalité des sexes dans la planification et l'exécution de projets).

32. L'Institut est membre du Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes, d'ONU-Énergie, de l'Équipe spéciale interorganisations sur les femmes, la paix et la sécurité, du Groupe de travail constitué pour l'élaboration de l'étude approfondie du Secrétaire général sur la violence à l'égard des femmes, de la Campagne 16 jours d'activisme contre la violence faite aux femmes, et du réseau de femmes qui fait partie du Réseau d'action international contre les armes légères.

33. Il est particulièrement intéressant de noter que l'Institut a conclu en 2005 un accord d'une durée de cinq ans renouvelable avec la MINUSTAH, en vertu duquel il

fait office de centre de reprise après sinistre et de centre de commandement pour les opérations d'évacuation de la Mission. Étant donné la portée de ses activités dans ce domaine, il a, en 2006, réalisé, pour le compte de la Division du soutien logistique du Département des opérations de maintien de la paix, une étude sur les moyens d'intensifier les recrutements d'effectifs féminins, dans laquelle sont formulées diverses recommandations d'ordre pratique qui sont actuellement en cours d'application. Enfin, en juin 2007, il organisera un stage de formation des formateurs à l'intention des hauts responsables de missions du Département, qui portera sur les femmes et le maintien de la paix.

## **II. Difficultés à surmonter**

### **A. Restaurer la crédibilité de l'Institut**

34. L'Institut a de grandes difficultés à obtenir des contributions volontaires des États Membres de l'Organisation. Ceci est imputable aux deux facteurs suivants : a) du fait du manque de confiance dans l'ancienne équipe de direction de l'Institut, les États Membres ont décidé de subordonner le versement de contributions volontaires à l'obtention manifeste de résultats concrets; b) de nombreux États Membres s'abstiennent de verser des fonds à l'Institut tant que la refonte des organismes s'occupant de la question de l'égalité hommes-femmes au sein de l'Organisation n'aura pas été achevée.

35. Comme il est indiqué dans le cadre stratégique pour la période 2008-2011, l'Institut redoublera d'efforts pour restaurer sa crédibilité et, à cet effet, mettra en œuvre les stratégies ci-après :

a) Consolider les relations avec les États Membres. L'Institut accordera la priorité à la consolidation de ses relations avec les bailleurs de fonds actuels et potentiels, y compris les États Membres de l'Organisation;

b) Cibler les résultats. L'Institut mettra en avant les résultats des travaux divers qu'il a réalisés dans le monde entier, dans le souci d'inciter les États Membres à financer l'exécution ininterrompue de son programme de travail par des contributions au budget de base. Il ne fait guère de doute que la mobilisation, par l'Institut, de fonds en grande quantité pour financer des projets amènera de nouveau les États Membres à s'intéresser au budget de base;

c) Collaborer avec le secteur privé. En 2006, l'Institut a conclu un accord avec la Fondation pour les Nations Unies et le FNUPI aux termes duquel la Fondation canaliserait des fonds du secteur privé et de fondations sans but lucratif en faveur de l'Institut. Des donations peuvent désormais être versées par le biais du portail de l'Institut sur le site Web de la Fondation (<http://www.unfoundation.org/instraw/>). L'Institut a par ailleurs lancé des activités en direction du secteur privé, et il a notamment mis sur pied une base de données des bailleurs de fonds et élaboré une documentation promotionnelle sur ses travaux, ciblant les donateurs privés potentiels. Il poursuivra son action dans ce sens en vue de mobiliser des fonds destinés tant au budget de base qu'au financement des projets;

d) Associer le Conseil exécutif à la mobilisation de fonds. Lors de sa dernière session, le Conseil exécutif a décidé de prendre une part plus active à la mobilisation de moyens financiers et autres en faveur de l'Institut. Ce dernier

formulera donc des propositions concrètes pour consolider l'action du Conseil dans ce domaine. Le Conseil, pour sa part, à recommandé à l'Institut d'élaborer, en collaboration avec le FNUPI, la Fondation pour les Nations Unies et des experts recommandés, une stratégie de mobilisation de ressources sur les moyen et long termes.

## **B. Consolider la position de l'Institut en sa qualité de chef de file de l'action menée en faveur de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes**

36. À sa quatrième session, le Conseil exécutif a recommandé à l'Institut de continuer à promouvoir la recherche et le renforcement des capacités dans les domaines suivants : femmes et migrations, participation des femmes à la vie politique, et femmes, paix et sécurité. Il s'agit ici de consolider la position de l'Institut en sa qualité d'organisme d'avant-garde dans ces domaines thématiques. L'Institut continuera donc :

- a) De générer des données et informations;
- b) De mettre sur pied de nouvelles activités de renforcement des capacités;
- c) De susciter la concertation entre les multiples parties prenantes;
- d) D'orienter la formulation des politiques et l'exécution de programmes et projets.

37. Le Conseil exécutif a prié l'Institut de lancer, dans la limite des ressources disponibles, de nouvelles activités en matière d'atténuation de la pauvreté, de renforcement des capacités des microentreprises, de technologies de l'information et des communications, de santé, d'éducation, de consolidation de la paix et d'autres domaines d'intérêt, en partenariat avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies. Il a jugé particulièrement important que l'Institut intervienne pour aider à régler les problèmes que posent de nouveaux phénomènes tels que le changement climatique, le rôle des femmes dans la protection de l'environnement ou encore l'institution du dialogue entre les cultures. L'Institut s'emploiera donc à :

- a) Susciter des alliances stratégiques avec les organismes des Nations Unies et d'autres organisations compétentes dans ces domaines, en vue de systématiser des plans de travail communs et d'évaluer les lacunes en matière d'information et de renforcement des capacités;
- b) Contribuer, comme par le passé, à l'action menée par les organismes des Nations Unies en vue de la généralisation d'une perspective antisexiste sur le plan des institutions et des programmes.

## **C. Mettre en place des réseaux et des stratégies de partenariat**

38. L'Institut accorde la priorité à la conclusion d'alliances stratégiques destinées à consolider l'exécution de son programme de travail. Ces alliances vont de la collaboration d'ordre général, notamment pour ce qui est de l'échange d'informations, de l'organisation de réunions et d'autres activités générales, au

partenariat direct avec des organismes des Nations Unies et d'autres organisations en vue de l'exécution de projets spécifiques.

39. Ces alliances stratégiques répondent essentiellement à quatre impératifs : a) mettre à la disposition de l'Institut davantage de moyens financiers ou en nature pour qu'il exécute son programme de travail; b) favoriser les échanges techniques sur des sujets donnés; c) donner la possibilité à l'Institut d'être représenté dans d'autres régions; d) assurer l'échange d'informations entre les organisations.

40. Comme indiqué dans le cadre stratégique pour la période 2008-2011, l'Institut :

a) Continuera de collaborer, au moyen d'alliances stratégiques, avec les organismes des Nations Unies, la société civile, les milieux universitaires, les autorités nationales et d'autres organismes compétents, l'objet étant de consolider sa position d'organisme chef de file pour ce qui est de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes;

b) Accordera la priorité à l'élaboration de propositions de projets et à la conclusion d'alliances stratégiques dans toutes les régions afin d'étendre la portée de ses activités et d'assurer la systématisation de ses travaux et leur transposition dans d'autres contextes. Il est indispensable, à cet effet, d'établir des partenariats avec les milieux universitaires, la société civile et les organismes publics compétents d'autres régions;

c) Conclura des alliances en rapport avec les nouveaux domaines d'activité recommandés par le Conseil exécutif à sa quatrième session, en mai 2007, à mesure que des ressources deviennent disponibles;

d) Conclura des alliances stratégiques et formulera des programmes de travail communs avec les autres organismes des Nations Unies compétents pour ce qui est de l'égalité des sexes, la recherche et la formation.

41. L'Institut continuera de conclure des partenariats stratégiques avec les organismes des Nations Unies et d'autres organisations en vue de contribuer à la mise en commun efficace des modiques ressources disponibles, à la cohérence du système des Nations Unies et à la consolidation de l'exécution du programme de travail de l'Institut.

#### **D. Mettre en œuvre des idées nouvelles et des méthodes de travail novatrices**

42. Malgré la modicité de ses ressources humaines et financières, l'Institut a grandement avancé dans le lancement et la consolidation de travaux relatifs à des problématiques novatrices telles que migration et envois de fonds, égalité des sexes et réforme des institutions chargées de la sécurité, ou encore participation des femmes à la vie politique locale. Il continuera en particulier :

a) D'accorder la priorité aux passerelles entre recherche, information et renforcement des capacités, l'objet étant d'assurer la cohérence et de favoriser des activités de renforcement des capacités qui correspondent à des besoins et des priorités clairement définis;

b) D'exploiter les nouvelles technologies afin de favoriser l'institution de relations de travail à distance et sur un mode virtuel et d'étendre ainsi la diffusion de ses travaux;

c) D'assurer la participation des multiples parties prenantes à l'élaboration et à l'exécution de son programme de travail.

## **E. Mettre en relief le rôle de l'Institut et intensifier la communication avec les parties prenantes**

43. Dans l'action qu'il mène pour mettre son rôle en relief, l'Institut s'est essentiellement attaché à consolider sa présence dans les médias, qu'ils soient généralistes ou spécialisés (presse écrite, radio, télévision et médias électroniques). Il a notablement réussi à placer, dans des médias divers, des tribunes, éditoriaux, communiqués de presse, interviews et autres éléments d'information concernant les trois principaux domaines d'activité dont il s'occupe. En outre, il a mis sur pied un réseau sur l'égalité des sexes et les médias, qui regroupe des journalistes en vue de l'échange d'informations sur les questions relatives aux femmes. L'Institut collabore aussi avec des journalistes dans divers domaines pour renforcer leurs capacités et veiller à ce que la couverture médiatique des événements ne dénote pas une perspective antisexiste. Dans le cadre de ces activités, il a établi des relations avec le Groupe des renseignements de l'ONU et diverses agences d'information telles qu'Inter Press Service (IPS). Il a de plus compilé un répertoire mondial des médias avec lesquels il échange régulièrement des informations et maintient un contact. Toutes ces activités expliquent en partie que le site Web de l'Institut compte désormais près de 2 millions de visiteurs par mois, et que les téléchargements de documents dépassent 50 000 chaque mois. L'Institut :

a) Redoublera d'efforts pour mettre son rôle en relief dans la presse écrite aussi bien que dans les médias électroniques;

b) Intégrera de plus en plus de fonctions interactives sur son site Web afin d'intéresser un plus large public à l'élaboration et à l'exécution de son programme de travail.

44. L'Institut continuera de s'employer à mieux faire connaître son action, non seulement parce que cela lui permet de diffuser ses travaux auprès d'un public plus élargi mais aussi parce que c'est une composante fondamentale de toute stratégie de mobilisation des ressources.

## Annexe II

### Liste des participants

Quatrième session, 2 mai 2007

#### Membres du Conseil exécutif de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme

<i>Pays</i>	<i>Représentant</i>
Bélarus	M. Sergei Rachkov, Ministre conseiller et Représentant permanent adjoint M. Alexander Strigelsky, Deuxième Secrétaire
Égypte	M <sup>me</sup> Soha Gendi, Conseillère
Espagne	M. Juan Antonio Yáñez-Barnuevo, Ambassadeur et Représentant permanent M <sup>me</sup> Elisa de Santos, Conseillère
Grenade	M <sup>me</sup> Marguerite St John, Conseillère
Honduras	M. Ivan Romero-Martínez, Ambassadeur et Représentant permanent M <sup>me</sup> Sofia Cerna, Première Secrétaire
Israël	M <sup>me</sup> Mazal Renford, Directrice du Golda Meir Mount Carmel International Training Center M <sup>me</sup> Meirav Eilon Shahar, Conseillère
Philippines	M <sup>me</sup> Yvette L. Banzon-Abalos, Deuxième Secrétaire
République arabe syrienne	M <sup>me</sup> Mouna Ghanem, Présidente de la Commission syrienne des affaires familiales M <sup>me</sup> Warif Halabi, Deuxième Secrétaire
Slovaquie	M <sup>me</sup> Viera Hanuláková, Directrice du Département des questions féminines, Ministère du travail, des affaires sociales et de la famille M. Peter Harmanovsky, Troisième Secrétaire
Zimbabwe	M <sup>me</sup> Sophia Nyamudeza, Ministre conseillère et Représentante permanente adjointe

#### Membres ès qualités

Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales	Représenté par M <sup>me</sup> Rachel Mayanja, Conseillère spéciale pour la parité des sexes et la promotion de la femme
République dominicaine, pays hôte	M <sup>me</sup> Mariela Sanchez, Ministre conseillère M. Olivio Fermín, Conseiller

---

Commissions régionales des Nations Unies M<sup>me</sup> Nriya Subramaniam

Directrice de l'INSTRAW M<sup>me</sup> Carmen Moreno

---

### **Autres participants**

---

M<sup>me</sup> Catherine Peluso Chef du Service administratif du Département des affaires économiques et sociales

M<sup>me</sup> Linda Wong Chef du Service II de la Division de la planification des programmes et du budget

M<sup>me</sup> Kimberly Gamble-Payne Directrice de programme au Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux

---

Reprise de la quatrième session, 30 mai 2007

### **Membres du Conseil exécutif de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme**

---

<i>Pays</i>	<i>Représentant</i>
Bélarus	M. Alexander Strigelsky, Deuxième Secrétaire
Égypte	M <sup>me</sup> Soha Gendi, Conseillère
Espagne	M <sup>me</sup> Elisa de Santos, Conseillère
Grenade	M <sup>me</sup> Marguerite St John, Conseillère
Honduras	M. Ivan Romero-Martínez, Ambassadeur et Représentant permanent M <sup>me</sup> Sofia Cerna, Première Secrétaire
Israël	M <sup>me</sup> Meirav Eilon Shahr, Conseillère M. Ilan Fluss, Conseiller
Philippines	M <sup>me</sup> Yvette L. Banzon-Abalos, Deuxième Secrétaire
République arabe syrienne	M <sup>me</sup> Warif Halabi, Deuxième Secrétaire
Slovaquie	M. Peter Harmanovsky, Troisième Secrétaire
Zimbabwe	M <sup>me</sup> Sophia Nyamudeza, Ministre conseillère et Représentante permanente adjointe

---

**Membres ès qualit s**

---

R�publique dominicaine, pays h�te	M <sup>me</sup> Mariela Sanchez, Ministre conseill�re M. Olivio Ferm�n, Conseiller
--------------------------------------	---

Directrice de l'INSTRAW	M <sup>me</sup> Carmen Moreno
-------------------------	-------------------------------

---

**Autres participants**

---

M <sup>me</sup> Linda Wong	Chef du Service II de la Division de la planification des programmes et du budget
----------------------------	--

---